

Délibération n°230005

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI,

Absents : Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Stéphanie ALVERNHE (pouvoir donné à Agnès BRU), Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Gérard POUJADE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Marie-Thérèse FRAYSSINET), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 07/02/2023 **Date d’Affichage** : le 07/02/2023
Date de mise en ligne de la délibération : le 15/02/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 13	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

TARIFS LOCATION SALLE DU QUARTZ

Le maire expose :

Les tarifs de location de la salle du Quartz n'ont pas été modifiés depuis 2007.

Suite à la rénovation du bâtiment en 2022, il y a lieu de revoir ces tarifs.

VU la délibération du 2 juillet 2007 fixant les tarifs de location et de caution en cours à la salle du Quartz

VU la délibération du 1^{er} décembre 2007 fixant le montant de location du bureau de l'ADMR à 100 € mensuels

VU la délibération du 5 mars 2018 fixant la location de guéridons à 30 €

VU la délibération du 31 mai 2018 fixant la caution ménage à 100 €

VU la délibération du 16 décembre 2019 fixant à 80 € la location du week-end pour les agents communaux (dans la limite d'une réservation maximum par an et par agent)

Et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de modifier les tarifs des cautions et fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2023 :

		Tarif commune	Tarif hors commune
SALLE FESTIVE	Location week-end (vendredi midi au lundi matin)	300 €	600 €
	Location journée hors week-end ou jour supplémentaire	100 €	200 €
	Location demi-journée hors week end (réunion)	50 €	100 €
	Caution	1 000 €	1 000 €
	Forfait ou caution ménage	200 €	200 €
	Location de guéridons	30 €	30 €
SALLE MOYENNE	Location demi-journée ou journée entière	40 €	80 €
	Caution	500 €	500 €

- **PRECISE** que les délibérations du 1^{er} décembre 2007 et du 16 décembre 2019 fixant les tarifs de location du bureau de l'ADMR et de la salle festive pour les agents communaux restent inchangés
- **RAPPELLE** que les associations de la commune ont le droit de louer à titre gracieux la salle festive pour les week-ends uniquement pour des manifestations ouvertes au public et dans la limite de 5 par an et par association (ou si la salle n'est pas louée à moins d'un mois de l'évènement).

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 13 février 2023*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**